RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Monomer: Combipress / Weropress / PremEco Line

Autres désignations commerciales

Combipress N/LM, CC Monomer
Weropress®, CC Monomer
PremEco® Line, CC Monomer

UFI: X13J-56GX-Y018-N5MC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation

Matériau pour la fabrication de dispositifs médicaux dentaires.

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société:	Merz Dental GmbH	
Rue:	Kieferweg 1	
Lieu:	D-24321 Luetjenburg (GERMANY)	
Téléphone:	+49-(0)4381-403-0	Téléfax: +49-(0)4381-403-100
E-mail:	info@merz-dental.de	
Interlocuteur:	Dipl. Chem Dr. Thomas Panther	Téléphone: +49-(0)4381-403-448
E-mail:	Thomas.Panther@merz-dental.de	
Internet:	www.merz-dental.de	
Service responsable:	Qualitaetssicherung (Quality Assurance)	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49-(0)551-19240 (Giftinformationszentrum-Nord, Göttingen) 24h / 7d

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou de la préparation

Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Skin Irrit. 2; H315
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle
diméthacrylate de 1,4-butanediol

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Étiquetage particulier de certaines préparations

Réservé aux utilisateurs professionnels

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Préparations

Caractérisation chimique

Acrylate

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
80-62-6	méthacrylate de méthyle			50 - < 100 %
	201-297-1	607-035-00-6	01-2119452498-28	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335			
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol			1 - < 5 %
	218-218-1			
	Skin Sens. 1B; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle	50 - < 100 %
	par inhalation: CL50 = 29,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 7872 mg/kg		
2082-81-7	218-218-1	diméthacrylate de 1,4-butanediol	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10066 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, État semi-conscient, Cause une irritation cutanée et oculaire. Sensibilisation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO_2), Mousse, Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO_2). Mousse. Poudre d'extinction. Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol
Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. À conserver au frais et au sec. Protéger du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
80-62-6	Méthylacrylate de méthyle	50	210		VME 8 h	S, SSC	
		100	420		VLE courte durée		

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
80-62-6	méthacrylate de méthyle		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	210 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13,67 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
80-62-6	méthacrylate de méthyle	
Eau douce		< 0,94 mg/l
Eau de mer		< 0,94 mg/l
Sol		--------
Air		--------

Conseils supplémentaires

Valeurs de référence DNEL/PNEC
Composants critiques: / Voie d'exposition: / DNEL salarié:
Méthacrylate de méthyle Long terme – inhalation, effets locaux 210mg/m³
Long terme – inhalation, effets systémiques 210mg/m³
Méthacrylate de méthyle Long terme – cutanée, effets locaux 13,67 mg/kg/d
Long terme – cutanée, effets systémiques 13,67 mg/kg/d
Méthacrylate de méthyle Long terme – orale, effets systémiques -
Méthacrylate de méthyle PNEC Eau Long terme (répété) < 0,94 mg/l
Méthacrylate de méthyle PNEC Terre Long terme (répété) -
Méthacrylate de méthyle air Long terme (répété) -

8.2. Contrôles de l'exposition






Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. S'assurer que l'alimentation en air frais est installée en amont et l'aspiration d'air vicié en aval des opérateurs. Système d'aspiration nécessaire conforme 2001/59/CE (annexe 7A)..

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Remarques générales:
Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

.

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire . Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
en fortes concentrations (valeurs limites de l'air) (Méthacrylate de méthyle)
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non applicable	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C	
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	2,1 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	12,5 vol. %	
Point d'éclair:	10 °C	calculé.
Température d'auto-inflammation:	430 °C	calculé.
Viscosité cinématique:	0,06 mm²/s	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	15,9 g/l	
Solubilité dans d'autres solvants		
miscible avec la plupart des solvants organiques		
Pression de vapeur: (à 20 °C)	37 hPa	
Densité:	0,95 g/cm³	
Densité de vapeur relative: (à 20 °C)	3,4	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Une concentration dans des locaux en contrebas ou des locaux fermés présente un risque accru d'incendie et d'explosion.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	0,6 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Facilement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales. Décomposition possible sous l' effet prolongé de la lumière. Le stabilisant peut perdre de son efficacité suite à un stockage prolongé du produit .

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En présence de formateurs de radicaux (par exemple de péroxydes), de substances réductrices et/ou de

métaux lourds, le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur.
> 125mL:

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Radiations UV/rayonnement solaire. Ne pas mélanger avec acides.

10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur
Métaux lourds
Peroxydes
Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Les données se rapportent au composant principal.

Toxicité aiguë

Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle					
	orale	DL50 mg/kg	7872	Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	REACH Dossier	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	29,8 mg/l	Rat	REACH Dossier	standard acute metho
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol					
	orale	DL50 mg/kg	10066	Rat	REACH Dossier	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 3000	Lapin	REACH Dossier	not specified

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon la Directive 1999/45/CE.

Expériences tirées de la pratique

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut déclencher une réaction allergique.

11.2. Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	191 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	Merck	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 110 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	69 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier	EPA OTS 797.1300
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5,861 mg/l	96 h	Tête de boule	EpiSuite QSAR tool	Relation quantitative structure-activité (RQSA)

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Élimination photochimique Les données se rapportent au composant principal.
Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
80-62-6	méthacrylate de méthyle			
	OCDE 301C/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-F	94 %	14	Publication
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	EPA, title 40 Code of Federal Regulations Part 160	> 99 %	2	40 CFR 160
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol			
	OECD 310 (Headspace Test)	76 - 92 %	28	REACH Dossier
	Biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
80-62-6	méthacrylate de méthyle	1,38
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol	3,1

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
80-62-6	méthacrylate de méthyle	2,97 - 3,5	Pisces	SDB HIT-ICE, B
2082-81-7	diméthacrylate de 1,4-butanediol	59,21	n/n	EpiSuite QSAR tool

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé. En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement ne sont pas exclus. En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070208 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de matières plastiques, de caoutchouc et de fibres synthétiques; Autres résidus de réaction et de distillation; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

070208 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de matières plastiques, de caoutchouc et de fibres synthétiques; Autres résidus de réaction et de distillation; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

070208 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de matières plastiques, de caoutchouc et de fibres synthétiques; Autres résidus de réaction et de distillation; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1247
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	386
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Catégorie de transport:	2
Nº danger:	339
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1247
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	386
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1247
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	386
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1247
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A209
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341

Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
Résorption cutanée/sensibilisation:	Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Information supplémentaire

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

:

:

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,4,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables
Skin Irrit: Irritation cutanée
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les principales références bibliographiques et sources de données

ECHA - REACH Dossier
TOXNET - Hazardous Substances Data Bank (HSDAB) & ChemIDplus
Environmental Protection Agency (EPA) - Chemistry Dashboard
OECD SIDS
Danish QSAR Database
Crit Rev Toxicol. 2011 Mar; 41(3): 230–268: Methyl methacrylate and respiratory sensitization: A Critical review

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)